

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN148

présenté par

M. Giletti, M. Taverne, M. Berteloot, Mme Galzy, M. Boccaletti, M. Rancoule, M. Jacobelli,
M. Girard, M. Gonzalez, Mme Martinez et Mme Colombier

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la vingt-troisième ligne des cinquième et dernière colonnes du tableau de l'alinéa 35, substituer au nombre :

« 35 »,

le nombre :

« 49 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de programmation militaire 2019-2025 avait pour ambition opérationnelle d'atteindre une cible de 49 A400M d'ici 2030. Or, la nouvelle loi de programmation militaire se limite quant à elle à atteindre une cible minimale de 35 A400M.

Le contexte international dans lequel nous évoluons et la perspective d'une guerre de haute intensité interrogent ce choix. Cet amendement vise donc à rétablir la cible initiale de 49 A400M.